



Mairie

10 Impasse des jardins
BP 1 - 44440 Teillé
02 40 97 23 15
mairie@teille44.fr

Horaires de la mairie

- * Du lundi au samedi de 9h00 à 12h
- * Le vendredi après-midi de 14h à 16h30



Horaires de la poste

- * Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h
- * Le samedi de 9h00 à 11h30

Fermeture de la Poste pour congés d'été.

Le lundi 14 Août.

19 Août au 27 août inclus.

Les courriers et colis en instances sont à retirer au bureau de Poste à Riaillé.



Agenda du mois

Juillet

Du 9 juillet au 23 Août - Visite du Musée
29 - Ferme en Fête Concours de labour

Août

27 - Pain et Boudin au Plan d'eau

Septembre

2 - Réunion des Variétés
5 - Conseil Municipal
9 - Tournoi Tennis de table
24 - Les Guinguettes des bords de l'Erdre à Teillé
29 - 40 ans ASCED Volley Ball

La bibliothèque de Teillé sera fermée du 1er août au 22 août.

Réouverture le mercredi 23 août

TEILLÉ—Actualités



n° 874

Août 2017

Municipalité

Naissance : le 30 juin - Soa COTTINEAU

Décès : Le 21 juin - COUÉ Vve PAILLUSSON Marie-Josèphe - 83 ans
Le 1 juillet - TESSIER Vve DUGUÉ Marie Louise - 95 ans
Le 8 juillet - BLANCHET Vve ALIGNOL Micheline - 97 ans



La Mairie et l'agence Postale seront fermées les samedi de Juillet et Août réouverture le samedi 2 septembre



Travaux dans le Bourg

A partir du mardi 5 septembre, travaux ligne haute tension pour une durée de 1 mois.
Courant octobre, travaux remplacement de canalisation eau potable.



Nous poursuivons la liste des soldats de Teillé morts pour la France.

Au cours de ce mois de Juillet 1917 nous n'avons heureusement aucun décès à signaler.



C'est été, l'ARMAT ouvre ses portes
Venez découvrir ou faire découvrir à vos amis – familles la vie rurale au milieu du siècle dernier.

Le musée de l'ARMAT (à côté de la mairie de Teillé) ouvre ses portes
les mercredi et dimanche du 9 juillet au 23 août de 14h00 à 19h00 (dernière entrée 18h00)

Tarifs : 3 € par personne (enfant : 1,50 €) **Renseignements** au 06 12 36 73 04

Assainissement non collectif : nouveaux tarifs vidanges

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) gère l'assainissement non collectif auprès des 25 communes du territoire. Pour favoriser l'entretien régulier des installations, elle propose aux habitants des prestations facultatives à tarifs préférentiels. Le point sur les tarifs et les démarches...

Quel tarif pour quelle prestation ?

Vous souhaitez profiter de ces tarifs ? Remplissez le formulaire d'engagement disponible sur www.pays-ancenis.com (Rubrique Vie quotidienne/Agir pour l'environnement/ Traiter ses eaux usées) et retournez-le au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la COMPA, qui assure la liaison avec le vidangeur agréé.

ou rapprochez-vous du SPANC pour obtenir ce formulaire.

Par téléphone : 02 40 96 31 89 (lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30)

Par courriel : spanc@pays-ancenis.com

Par voie postale (en prenant le soin de nous indiquer vos coordonnées téléphoniques)

- Après la réalisation des travaux, vous recevez la facture du Trésor Public dans votre boîte aux lettres.

*Lehee Jan Maine Environnement de Candé (49).

Renseignements : COMPA- Service Public d'Assainissement Non Collectif - « Les Ursulines » - BP 50201 - 44156 ANCENIS Cedex - www.pays-ancenis.com

Prestations	Unité	Redevance
Vidange des fosses et microstations et nettoyage du préfiltre		
- Jusqu'à 3000 L inclus	Forfait	135 €
- de 3001 à 4000 L inclus	Forfait	152 €
- de 4001 à 5000 L inclus	Forfait	168 €
- au-delà de 5000 L	Forfait	185 €
Nettoyage d'ouvrages annexes (bac dégrasseur, poste de relevage, auget...)	Forfait	32 €
Intervention d'urgence (quel que soit le volume)	Forfait	190 €
Déplacement sur site sans intervention	Forfait	97 €

Actualités divers

Infos jeunes 16/25 ans

. Garantie Jeunes

Un accompagnement intensif, d'1 an, vers l'emploi et/ou la formation pour les 16/25 ans éloignés de l'emploi avec une allocation mensuelle de 450€
Prochaine rentrée : 4 septembre
Pour plus d'informations, contactez-nous !



. Orientation scolaire :

En recherche d'une école pour septembre, pensez au 2^e tour d'affectation ! Des questions sur votre orientation : prochaine permanence à la Mission Locale, mercredi 13 septembre, avec Corinne Girard, psychologue de l'Education Nationale du CIO de Châteaubriant. Pour prendre rdv, contactez-nous !



. L'armée de terre informe et recrute !

Permanences les 1^{er}s mercredis du mois, sur rendez-vous, à la Mission Locale.
Contact : CIRFA Nantes 02 28 24 20 40



<http://www.missionlocalepaysancenis.fr>

(Abonnement gratuit aux offres d'emploi et actualités)

Tél : 02.40.96.44.30

Accueil avec un conseiller tous les mardis et jeudis sans rendez-vous

Permanence mensuelle sur : Loireauxence (Varades), Ligné, Riaillé, St Mars la Jaille, Joué sur Erdre et Ingrande le Fresne sur Loire (juillet 2017 !)

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS



Du vendredi 22 au samedi 30 septembre
déchèterie du Cellier

lundi, mercredi et samedi : 9h-12h30 /14h-17h45, vendredi : 14h-17h45

Acceptés : les pneus des véhicules automobiles des particuliers, les pneus des véhicules 2 roues des particuliers (motos, scooters, trials, cross, enduros...).

Conditions d'acceptation en déchèteries : sans jantes, exempts de tous corps étrangers : gravats, terre, métaux et d'eau, non souillés : huile, peinture.

Pensez à la reprise « 1 pour 1 » ! Les professionnels sont tenus de reprendre vos pneus usés gratuitement lorsque vous en achetez des neufs, c'est le principe du « 1 pour 1 ».

Refusés : les pneus avec jantes, les pneus des véhicules légers provenant des professionnels, les pneus des poids lourds, pneus de génie civil, les pneus agraires, les pneus d'ensilage (il est rappelé que les pneus usagés issus de l'ensilage sont de la responsabilité des agriculteurs).

TRIER SES DÉCHETS C'EST BIEN, LIMITER LEUR PRODUCTION C'EST MIEUX !



Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)

Service Gestion des déchets

Centre administratif « Les Ursulines » - Quartier Rohan - 44150 Ancenis Cedex

Tél : 02.40.96.31.89 ou dechets@pays-ancenis.com



www.pays-ancenis.com



Des éco-gestes pour la planète

Pour la seconde année consécutive, l'association Eoliennes en pays d'Ancenis (EOLA) organisera, l'hiver prochain, un défi-familles à énergie positive.

Durant l'hiver 2016-2017, en lien avec l'association Alisée et la COMPA, 20 familles regroupées dans 2 équipes, l'une sur Teillé, l'autre autour de Vair sur Loire, se sont engagées, à travers des éco-gestes, à réduire leur consommation d'énergie.
Le résultat est là : les économies s'étagent de 8 à 16%.

Pour l'hiver 2017-2018, et fort de l'expérience acquise, nous envisageons de renouveler le Défi Famille avec 4 équipes de 10 à 12 familles réparties sur le territoire de la COMPA. Ce défi se déroulera du 1^{er} décembre 2017 au 30 avril 2018, et sera animé par l'association EOLA. Il se terminera par une restitution individualisée à chaque famille afin d'évaluer les actions entreprises par chacun.

Les familles intéressées peuvent consulter notre site eoliennes-ancenis.fr (onglet défi-famille)

Pour tout renseignement

➔ par courriel : economie-energie@eoliennes-ancenis.fr

➔ par téléphone : 06-19-91-42-88

Une seconde vie pour les cartouches d'impression !

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) propose aux habitants du territoire un nouveau geste de tri. Il est désormais possible de déposer les cartouches usagées en déchèteries.

Chaque année, plus de 80 millions de cartouches d'impression sont consommées en France. Seulement 15% d'entre elles sont collectées pour être traitées. Aujourd'hui, offrez à vos cartouches jet d'encre et lasers usagées une seconde vie en les apportant dans l'une des 5 déchèteries du territoire ! La société LVL se charge ensuite de la collecte et de la valorisation en vue de leur réutilisation, sous la forme de cartouches génériques.

Pourquoi préférer la déchèterie à sa poubelle d'ordures ménagères ?

- Diminuer sa quantité de déchets,
- Favoriser le réemploi,
- Réduire la production de CO₂ : la réutilisation des cartouches génère une émission de CO₂ inférieure (-45% à -60%) à la production de cartouches neuves,
- Soutenir l'association Enfance et Partage : 1€ à l'association toutes les 10 cartouches déposées.

Toute l'actualité sur www.pays-ancenis.com et sur la page Facebook - Quartier Rohan « Les Ursulines » - 44150 Ancenis – Tel. 02 40 96 31 89

Actualités divers

MA CARTE D'IDENTITÉ OU MON PASSEPORT EN LIGNE 24h/24, 7j/7

Simplifiez vos démarches et gagnez du temps en mairie en effectuant votre pré-demande de carte nationale d'identité ou de passeport en ligne.

Connectez-vous sur :

www.ants.gouv.fr

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Au préalable

Je crée mon compte

1. Je me connecte sur :

www.ants.gouv.fr

2. Je créé mon compte ANTS sécurisé par un identifiant et un mot de passe choisis par mes soins (je dois disposer d'une adresse électronique) ;
3. Je peux ensuite suivre l'avancement de ma demande grâce à mon espace, et à des notifications par mail et SMS.

Je prépare mes pièces justificatives

Pour toutes demandes en ligne, je dois impérativement me munir :

- selon la demande, d'un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois ou d'une copie de mon titre ;
- d'un justificatif de domicile ;
- d'une photo d'identité numérique réalisée dans un photomaton agréé ou chez un photographe agréé (le photomaton me délivre un code à conserver pour récupérer la photo numérique).

J'effectue ma pré-demande en ligne

1. J'effectue ma demande en ligne depuis le site www.ants.gouv.fr

2. En cas de perte, de vol de ma CNI ou mon passeport j'achète un timbre fiscal dématérialisé

<https://timbres.impots.gouv.fr>

3. Je remplis et j'envoie le formulaire en ligne en joignant les documents demandés.

4. Après la validation de ma pré-demande, je reçois par mail un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser ma pré-demande en mairie.

5. J'imprime le récapitulatif de ma pré-demande.

Après avoir effectué ma pré-demande en ligne

1. Une fois le mail reçu, je contacte l'une des mairies équipées du dispositif de recueil d'empreintes :

Nantes, Saint-Herblain, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire, Orvault, Vertou, Couëron, La Chapelle-sur-Erdre, Bouguenais, Carquefou, Saint-Louis-sur-Loire, Basse-Goulaine, Villedieu, Sainte-Pazanne, Saint-Philbert-Grand-Lieu, Trélazé, Saint-Nazaire, La Baule-Escoublac, Guérande, Pornic, Saint-Brevin, Port-Navalo, Montoir, Savenay, Crac'h, Le Pouliguen, Blain, Nort-sur-Erdre, Derval, Ancenis et Saint-Marc-la-Jaille.

2. Je me déplace à la mairie de mon choix équipée du dispositif avec les pièces suivantes :

- le récapitulatif de ma pré-demande (ou le numéro de ma « Pré-demande, le numéro de mon timbre dématérialisé le cas échéant).
- les pièces justificatives demandées.

3. Grâce au numéro de ma pré-demande, l'agent vérifie mon dossier, procède au recueil de mes empreintes et me délivre un récépissé de demande sur lequel figure le numéro de ma demande.

4. Grâce à ce numéro de demande, je peux suivre en ligne l'état d'avancement de ma demande sur mon compte ANTS.



**ATLANTIC'EAU,
VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE,**

VOUS INFORME :

CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Atlantic'eau attire votre attention sur l'augmentation importante des consommations d'eau potable en cette période de forte chaleur.

Dans ce contexte, il convient d'adapter nos pratiques afin de préserver les capacités de distribution du réseau.

- La population est invitée à limiter sa consommation pour ses besoins essentiels : boisson, toilette, lavage du linge et de la vaisselle (un communiqué de la Préfecture devrait être diffusé à cet effet très prochainement).
- Les communes sollicitant le réseau d'eau potable pour l'entretien des terrains sportifs doivent privilégier les arrosages entre 22 h00 et 06 h 00, ceci contribuant à satisfaire prioritairement les usages domestiques.

L'eau doit être économisée et partagée : atlantic'eau vous remercie de votre compréhension et de votre implication dans cette démarche.



VOTRE CPAM VOUS INFORME

Vous êtes âgée de 25 à 65 ans ?

Pensez au dépistage du cancer du col de l'utérus !

Le cancer du col de l'utérus touche plus de 3 000 femmes chaque année en France et provoque encore plus de 1 000 décès.

Le frottis de dépistage est le meilleur moyen de lutter contre cette maladie. C'est un examen simple et indolore qui ne prend que quelques minutes. Si les résultats font suspecter une anomalie, des examens complémentaires seront pratiqués.

À quel rythme cet examen est à réaliser ?

Le frottis est recommandé à partir de 25 ans. Les deux premiers frottis sont réalisés à un an d'intervalle. Ensuite, un frottis doit être fait tous les 3 ans, jusqu'à 65 ans (même en l'absence de rapports sexuels ou après la ménopause).

Qui peut effectuer ce dépistage ?

- > Votre médecin (généraliste ou gynécologue).
- > Votre sage-femme.
- > Dans un laboratoire (sur prescription médicale).

Pourquoi se faire dépister ?

Même en l'absence de symptômes, les premières lésions peuvent apparaître. Il convient donc d'agir très tôt, avant que le cancer du col de l'utérus ne se développe.

Quel remboursement par l'Assurance Maladie ?

L'analyse du frottis de dépistage et les consultations chez votre médecin ou votre sage-femme sont prises en charge dans les conditions habituelles de remboursement.

Retrouvez ces informations sur votre compte ameli, rubrique Mon espace prévention.

Plus d'infos sur le cancer du col de l'utérus sur ameli.fr > rubrique Santé
<https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/cancer-col-uterus/frottis-depistage>



Vie associative Teilléenne

9 Septembre 2017

TEILLÉ
Salle communale

TOURNOI TENNIS DE TABLE NON LICENCIE



Tournoi Jeunes (7-16 ans)
à 17h00
engagement: 1 €

Tournoi adultes (à partir de 14 ans)
à 19h00
engagement: 3 €

FLECHETTES - PALETS
BAR - GRILLADES



Organisé par le club pongiste de TEILLE

La ferme en fête à Teillé

Une journée festive et conviviale est prévue le samedi 29 juillet 2017 au Bois Bautier à Teillé autour des laboureurs qui tenteront de se sélectionner pour la finale départementale qui aura lieu lors de la Fête de l'Agriculture les 2 et 3 septembre 2017. Toute la journée les visiteurs pourront s'adonner à diverses animations. Au programme : baptême de tracteurs, bourriche, château gonflable, et bien d'autres animations pour divertir petits et grands !

Entrée et parkings gratuits.



Club : le 1e et le 3ème jeudi du mois à 14 h 30

Pique-nique : le mercredi 26 juillet à St Sulpice des Landes, à partir de 10 H, à la salle de la mairie. Prévoir uniquement le repas du midi. La boisson, l'apéritif, le café et le goûter sont fournis (coût 3 euros)

Amicale des Retraités

Nous manquons de bénévoles pour l'été.

Du coup, la ludothèque sera fermée le samedi 15 juillet et le samedi 5 août.

Nous vous accueillerons les autres samedi de l'été.

Si vous souhaitez nous rejoindre en tant que bénévole, nos portes sont grandes ouvertes.



Avant de partir en vacances, n'oubliez pas de noter dans votre agenda la première réunion des variétés 2017.

Nous vous attendons nombreux **le samedi 2 septembre 2017, à 10h30 au théâtre de Teillé**.

N'hésitez pas à venir avec vos amis, parents, voisins, et toute autre personne voulant participer et s'investir dans cette édition 2017 (sur scène et en dehors, nombreux postes à pourvoir!).

En attendant, passez de très bonnes vacances (et n'hésitez pas à réfléchir et nous faire part dès maintenant de vos envies et de vos idées).



SPORT

Site : <http://www.fcmtl.net>

Services de garde

Pharmacie :Permanences à l'extérieur de la pharmacie : www.3237.frGardes infirmières :ALDUY Déborah ou ROBERT Monique infirmières de Teillé au 06.21.94.52.33
Au cabinet : de 8h45 à 9h15

BARTHELEMY Sylvie infirmière de Riaillé au 02.40.97.87.56

Pour info



**Le Magasin PROXI sera fermé
Du lundi 14 août au lundi 28 août inclus
réouverture le 29 Août.**



La pharmacie Bezombes de Teillé sera fermée du 14 au 19 août inclus

Remerciements

Françoise, Gérard, Anne, Pierre, Marie Madeleine, Yves Dugué et le famille très touchés par votre présence, vos fleurs, vos pensées et attention lors du décès de *Marie Louise*, vous remercient chaleureusement.

Annonces...

* Donne fauteuil électrique fonctionnel 07.50.80.79.75

* A vendre œufs et bois de chauffage 06.29.80.24.22

* A vendre terrain constructible de 784 m² bourg de Teillé - 06.33.53.46.53

* DEB , à votre service pour un quotidien plus souple et léger, ménage, repas, course, garde d'enfants - 06.59.75.40.71

* Cause déménagement vend canapé + fauteuil cuir - table merisier avec 2 rallonges + 6 chaises + armoire ancienne, prix à débattre : 06.70.88.71.16 de 20h00 à 21h00

* Offre d'emploi conducteur de machine Permis B - 06.11.97.13.58

* A louer T2 bourg de Teillé- disponible le 1er Août 02.40.97.35.23

Taxis :

BARTHELEMY Régis au 02.40.97.23.23

Pour motif médical 24h/24h

LENEIL Antoine au 06.74.75.73.73

Toutes distances 7j/7 et 24h/24

Vétérinaire :

Centre Vétérinaire de Riaillé au 02.40.97.80.26

CONSEIL MUNICIPAL du 9 mai 2017

L'an 2017, le 09 mai à 20 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoints, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Marie-Paule BLANLOEIL, Fabrice ETIE, Aurélie FERRE, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

Absents : Christian PRIOU (pouvoir à Joseph TESTARD), Christophe LEBRETON (pouvoir à Jérôme SQUELARD), Bertrand DABO (pouvoir à Arnaud PAGEAUD), Angélique DELANOU.

Secrétaire de séance : Arnaud Pageaud

Présentation FDGDON44 par Monsieur Brochard (Technicien) et Monsieur Fruneau (trésorier).

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire-Atlantique (FDGDON44) fait partie depuis le 1er janvier 2017, de POLLENIZ : Réseau syndical professionnel régional en charge de la santé du végétal, organisme officiel reconnu Organisme à Vocation Sanitaire (OVS).

Missions :

- Surveillance : mesure des populations avant et après régulation
- Prévention : Pigeons, Plan de désherbage, plantes envahissantes
- Lutte contre les nuisibles

A partir du 1er janvier 2018, la lutte obligatoire sera gérée par la COMPA, il est envisagé l'harmonisation du tarif par queue sur tout le territoire.

APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 21 mars 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Fabrice Etié fait remarquer qu'Angélique DELANOU est absente Le Maire répond qu'il n'a pas reçu de courrier à ce jour.

4Réf : 2017-29 Lutte Collective corvidés 2017

Suite à la proposition du FDGDON44 relative à la lutte collective contre les corvidés pour réguler leur population, il a été voté lors du budget la somme de 828€.

Le Maire précise qu'une délibération est nécessaire pour matérialiser l'engagement de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à la lutte collective contre les corvidés en 2017.

4Jurés d'assise 2018

Personne effectuant le tirage au sort : Jérôme SQUELARD

	N° de page	N° de ligne	Nom et prénom de la personne
1 ^{er} tirage	50	1	LECOMTE Léandre
2 nd tirage	33	9	GARCIA-ACOSTA José
3 ^e tirage	68	12	Catherine PROVOST

► Réf : 2017-30

Taux d'imposition 2017 - délibération complémentaire

Vu la lettre d'observation du bureau du contrôle budgétaire de la préfecture de Loire-Atlantique, Vu les règles de lien entre les taux d'imposition, Le maire propose de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 43.25% - taux maximum autorisé, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le taux de 43.25% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2017.

► Réf : 2017-31

Budget Principal – Décision modificative n° 1

Vu l'achat d'une armoire réfrigérée au restaurant scolaire non prévue au budget pour 1 440€, Vu le projet d'installation de rideaux occultant dans la salle polyvalente prévu au budget,

Il convient de faire la DM suivante pour permettre l'installation des rideaux :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181-106 : Matériel-Mobilier-Mairie-SRS-SP-Bibliothèque	0,00 €	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 440,00 €	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

► Demande d'achat - Bibliothèque

La bibliothèque demande l'achat d'un bac à poser pour un montant total de 80.63€. Cette demande intervient après le vote du budget, vu le transfert de la compétence lecture publique en cours vers la COMPA (date du transfert 1^{er} janvier 2018), le Maire demande si l'assemblée est favorable à cet achat ? Oui, à l'unanimité.

► Réf : 2017-32

Budget Commerces – Décision modificative n° 1

Monsieur le Trésorier a remarqué que le montant des dépenses imprévues au chapitre 022 du budget commerce dépasse la limite autorisée des 7.5% des dépenses réelles. Afin de régulariser la situation, le maire propose la DM suivante :

Les crédits transférés vers le chapitre 11 (charges à caractère général) ne seront pas forcément dépensés.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 200.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

► Réf : 2017-33

Commerce Proxi – Bail Commercial

Vu le bail repris par Mme Christelle NOTEBAERT le 14 avril 2015 dont la durée s'établissait du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2021, Vu le projet de bail présenté lors de la séance, auquel certaines modifications doivent être apportées à l'article 9 (mettre raisonnablement au lieu de « bon père de famille »), revoir la numération des titres

Vu les travaux de réhabilitation du bâtiment loué, projetés cette année,

Vu le montant du loyer mensuel établi à 895.62€ hors taxe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le dit-bail.

► Aménagement du bourg

Le maire informe l'assemblée que les auditions des candidats ont eu lieu le 4 mai dernier. A l'issu des présentations de chacun, trois entreprises se sont démarquées : CERESA, MOSS, et A7Lieux. L'intervalle de prix va de 45 000€ à 100 000€.

Le rapport d'analyse est en cours de rédaction (il sera transmis aux conseillers ultérieurement). L'avis de la commission est de retenir l'entreprise CERESA qui a fait preuve d'un esprit créatif, et d'une vision du bourg avec la liaison voie verte et plan d'eau, avec des délais annoncés raisonnables.

L'ensemble des conseillers est favorable pour suivre l'avis de la commission.

Le Maire fait le point sur les demandes de subventions :

DETR : 50 000€ attribués.

FSIL Grandes priorités : 50 000€ attribués

Région : dossier en cours d'instruction – pièces complémentaires à envoyer.

Réf : 2017-34

Appel à projets - COMPA

La COMPA lance un appel à projets qui devront répondre aux enjeux du Projet de Territoire et être lancés au cours de l'année 2017. Ils peuvent concerner la restructuration et les travaux de voirie. Le Maire propose de l'aménagement du bourg dans le cadre de cet appel à projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

4 Installation de la borne SYDEGO

Suite à une rencontre avec le SYDELA, le maire propose d'installer la borne SYDEGO pour la recharge des véhicules électriques, sur la place du marché à gauche de la boîte postale. L'emprise au sol représente 3 places de parking.

Certains conseillers sont défavorables à cet emplacement : obligation de monter dans le bourg, réduction des places de parking pour l'école, dénaturation de l'entrée du cimetière. Certains proposent d'autres emplacements : parking du plan d'eau, parking salle polyvalente, parking école St Pierre, près du foyer des quatre saisons.

Le Maire précise que ce n'est pas envisageable place de l'église et rue du haut bourg car le stationnement est déjà réduit. De plus, il faut que ce soit accessible, facile à trouver, et à proximité des commerces de préférence.

Il est proposé de se réunir (pour ceux qui le souhaitent) le jeudi 11 mai 2017 à 20h00 pour confirmer l'emplacement qui conviendrait à l'ensemble des conseillers. Le groupe qui se rendra sur place prendra la décision finale.

Le schéma de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables comprend 190 bornes accélérées sur 146 communes et 12 bornes rapides, à déployer en 2016 et 2017.

Les objectifs du SYDELA, en cohérence avec les orientations fixées par l'Etat sur la réduction des gaz à effet de serre sont les suivants : favoriser l'émergence rapide d'un nombre significatif de véhicules électriques pour contribuer activement à la réduction des rejets, notamment de CO₂, Garantir un accès équitable au service de recharge, Rassurer les usagers quant à l'autonomie de leur véhicule.

Le projet porté par le SYDELA sera financé sur ses fonds propres, en investissement comme en fonctionnement, avec une participation de l'ADEME sur la partie « investissement ».

Considérant que notre commune est favorable à l'implantation de bornes de recharge sur son territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence au SYDELA présente un intérêt pour la commune,

Il est proposé au conseil municipal :

- De transférer au SYDELA la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

Réf : 2017-37

INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUES

Monsieur le Maire demande, au vu des éléments qui précèdent, aux membres du Conseil Municipal de :

- Approuver les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu sus visé,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public dont le projet est annexé à la présente délibération,
- S'engager à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

► Réf : 2017-35

Convention de Servitudes – parcelle AB333

Les services d'ERDF - ENEDIS ont demandé une servitude sur la parcelle AB333 appelée « jardin des écoliers » pour la pose d'une armoire électrique permettant un relais en cas de panne. Celle-ci serait posée dans un angle.

Afin de lancer la procédure, le maire doit être autorisé à signer la convention de servitudes présentée en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de servitudes.

4Demande de subvention – New Rencard

La commission culture a décidé de ne pas donner suite mais propose un accord de principe sur la prise en charge par la Mairie des frais des techniciens (via GUSO) dans sa totalité. Un employé du service technique ne peut pas se charger de la régie lumière et son car il faut bénéficier d'une formation spécifique.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

A) Commission culturelle – Arnaud Pageaud :

Projet 1001 Visages (Convention avec le Grand T) Les élèves de CM2 de Teillé vont pouvoir bénéficier de 25h d'intervention d'une professionnelle du spectacle réalisatrice sonore qui travaillera en lien avec les enseignants et Clémence Touboul (intervenante éveil musical).

Festival ce soir je sors mes parents : un projet participatif est en préparation. Une réunion est programmée le 18 Mai avec le service culturel de la Compa.

La Cabine à Histoires sera installée dans le bourg dans les prochains jours. Elle poursuivra son périple à la Guibretière au mois de Juin et prendra ses quartiers d'été au plan d'eau en Juillet puis au parc de sculptures monumentales en Août.

B) Communication – Catherine Rouil :

Réunion publique sur les risques miniers : présence d'une centaine de personnes.

Centenaire 2018 : trouver des idées, thèmes, expositions.

Salle de sports : visite de salles avec la commune de Riaillé : le maire, Jérôme, Isabelle et Marie-Paule. Passage à Vay, St Philbert de grand Lieu et Clisson. => refaire une réunion avec les maires des communes alentours.

C) Enfance jeunesse –Jérôme Squelard

TAP : pour la rentrée 2017, l’inspection académique n’a pas confirmé le changement d’horaire. Si nouveaux horaires validés, plusieurs options sur les TAP qui auront lieu le mercredi de 11h00 à 12h20 :

- Maintien des TAP gratuits
- TAP Payant
- Arrêt TAP - garderie

L’ensemble des conseillers est favorable au maintien des TAP gratuits.

Restaurant scolaire : étude en cours sur la mise en place d’un économat.

Chasse aux œufs : retours positifs, à refaire en 2018.

Conseil communal des jeunes : inscriptions possibles mais il faut relayer l’information.

Concertation réseau enfance jeunesse : organisation des services, relais d’information si comportement anormal détecté chez les enfants.

SIVOM : Sabine Bouchard, coordinatrice, quitte le SIVOM, un recrutement est en cours. Le 13/05/2017 : fête de la petite enfance à Riaillé.

D) Voirie –Joseph Testard : RAS

Planning entretien de la voirie fait.

Eiffage : reprise gratuite de la rue des Rochettes.

Enduits d’usure prévus : entre la route de Mésanger et le village du Pin, La Baluère, le bois Macquiau et le bois bautier.

Investissement : étude sur le village des Linières.

Rencontre avec les services techniques : définition des tâches de chacun avec l’arrivée de Valentin.

Le fauchage sera fait partout.

Question de Lydia : installation de chicanes sur la RD qui vient de Riaillé – Pannecé ?

Réponse : il est prévu des plateaux pour sécuriser les entrées de bourg et non des chicanes, pas de réponse à ce jour de la DTDM.

A) Bâtiments - Commerces

Le permis de construire du Proxi est en cours d’instruction. Une commission de sécurité a lieu la semaine prochaine. Une réunion aura lieu prochainement avec l’architecte pour décrire le choix des matériaux.

Informations et courriers et questions divers

- La Liste des DIA est donnée au conseil.
- Le Maire propose Anne GUILLET en tant que référente Handicap auprès du conseil de développement d’Ancenis. Anne GUILLET accepte.
- Région des pays de la Loire : pour optimiser le déploiement numérique sur le territoire, la Région a mis en place une application Gig@lis qui permet aux ligériens de déterminer eux-mêmes leur niveau d’accès aux réseaux mobiles. L’objectif est de préciser les zones blanches. La région demande à relayer l’information auprès des habitants.
- Compteur Linky : le maire donne lecture de la réponse du SYDELA reçue récemment, les conseillers avaient pris connaissance des réponses d’Enedis et du service juridique de l’AMF 44. Le Maire informe qu’il a pris un arrêté pour appuyer le refus de certains habitants concernant l’installation du nouveau compteur. Les habitants peuvent refuser librement cette installation. Il est fait remarquer que cet acte n’a pas de valeur légale, le maire le confirme.
- PLU : une réunion aura lieu pour l’arrêt du PLU, après détails et dossiers transmis par l’état qui prendra en compte les risques miniers.

La séance est levée à 23h05